

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**Séance du 17 Décembre 2024**

Date de
convocation :
11.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. PIERRACINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M CHAIX Michel
Mme DI BARTOLO Claire
M ANDRIO Franck
Mme VONNER Isabelle
M. MERCIER Thierry
Mme PERNOT Chantal
M. BARBIER Olivier.
Mme GIGNOUX Laure
Mme SALET Cathy
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel.

Absents :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève.
- Madame HAM Emmanuelle.
- Monsieur LE MORVAN Gilles.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit

Madame PERNOT Chantal a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents :14
Pouvoirs :1
Votants : 4

AR Prefecture

006-210600060-20241217-2024_12_06-DE

Reçu le 19/12

POINT SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

~~Vu le Code général des collectivités territoriales~~ et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien et la solidarité de la commune à la population de Mayotte.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Faire un don d'un montant de 8000 €.
- À la Protection Civile adresse Siège National 14, rue Scandicci 93500 Pantin France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Faire un don d'un montant de 8000 €.
- À la Protection Civile Siège National 14, rue Scandicci 93500 Pantin France.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, 18 décembre 2024

Le Maire,



ascal BONSIGNORE